

1873
marraine Angelique Lillois tous deux de
cette paroisse et qui nous ont signé. Le
père présent. Lecture faite

Jos. Alf. Bussert ^{ste}

No. 12 Le dix Sept Novembre mil huit cent
Noël Cloutier quatre vingt cinq, après la publication
et de trois bans de mariage faite avec prône
Eleonore Blais de nos messes paroissiales, entre Noël
Cloutier pêcheur fils majeur de
Noël Cloutier pêcheur et de Elizabeth
Bedonrou de cette paroisse d'une part, et
Eleonore Blais domiciliée en cette paroisse
de fille majeure de feu Hermenegilde
Blais et de Elizabeth Dupuis de la paroisse
de St Adelaïde de l'autre part
N'ayant découvert aucun
empêchement à ce mariage, Nous curé
sousigné, avons reçu leur mutuel con-
sentement de mariage en présence de
Noël Cloutier père de l'épouse, de Ambroise
Bourget ami des époux, Louis Hôtami
des époux qui nous ont signé, de
Josephine Cloutier sœur de l'épouse qui
a signé avec nous. Lecture faite.

Josephine Cloutier

Jos. Alf. Bussert ^{ste}

No. 13 Le vingt quatre Novembre mil huit cent
Philippe Bourget quatre vingt cinq, après la publication
et d'un ban de mariage fait au prône de notre
Marie Langlois Messes paroissiales, où la dispense de deux
bans de mariage accordée par Messire
J. O. Normandin Vicaire Forain, Curé de
la Grande Rivière. Entre Philippe Bourget
pêcheur fils majeur de feu Philippe
Bourget et de Genevieve Dinnion des

Deux cent vingt septième feuillet

cette paroisse d'une part, et Marie Langlois
fille majeure de Isaac Langlois pêcheur et de
Angelique Nicholas aussi de cette paroisse
d'autre part, ne s'étant découvert aucun
empêchement à ce mariage, Nous curé
sousigné, avons reçu leur mutuel con-
sentement de mariage et leur avons don-
né la bénédiction nuptiale en présence
de Narcisse Langlois cousin de l'épouse
de John Despard cousin de l'épouse qui nous
ont signé, de Philippe Chail ami des
époux, de Mary Bonoghu, aussi amie
des époux qui ont signé avec nous
Lecture faite

Philip Chail

Charles Landier.

Philippe Bourget

Marie Langlois

Jos. Alf. Bussert ^{ste}

B. 47 Le vingt sept Novembre mil huit cent
Alais George quatre vingt cinq. Nous curé sousigné
Le Bonnaventure avons baptisé à l'Eglise Bonnaventure
Alais George né le vingt deux Août, enfant
légitime de John Le Bonnaventure pêcheur et de
Margaret Shahan de l'Eglise Bonnaventure.
Parrain Louis Moreau, marraine Mary
Morisy qui nous ont signé. Lecture
faite.

Jos. Alf. Bussert ^{ste}

S. 13 Le vingt sept Novembre mil huit cent
Anonyme quatre vingt cinq, Nous curé sousigné
Journéau qui, avons suppléé les cérémonies de
Baptême à un Anonyme Journéeau
né le six de ce mois et déclaré mineur
pour enfant légitime de John Journéeau